

---

DOMAINE :	Élèves - Apprentissage	En vigueur le :	3 septembre 2013
TITRE :	Évaluation du rendement des élèves	Révisée le :	27 février 2020

---

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## **PRÉAMBULE**

Le but premier de l'évaluation est d'améliorer l'apprentissage. C'est dans ce contexte que cette politique et la directive administrative qui en découle permettront de donner l'encadrement nécessaire au personnel du Conseil pour exploiter les différents types d'évaluation qui mèneront à la réussite de tous nos élèves.

Cette politique n'est pas un document exhaustif de mise en œuvre. Elle permet plutôt d'énoncer certains principes directeurs et préciser l'intention de l'évaluation des élèves. Le document du ministère de l'Éducation, *Faire croître le succès*, ainsi que la directive administrative et le *Protocole en évaluation* du Conseil permettront au personnel de mieux comprendre la mise en œuvre de l'évaluation axée sur l'apprentissage.

### **Principes directeurs tels que précisés dans *Faire croître le succès* (MÉO 2010) :**

Afin d'assurer la validité et la fidélité des évaluations et de la communication du rendement et de favoriser l'amélioration de l'apprentissage pour tous les élèves, l'enseignante ou l'enseignant doit utiliser des pratiques qui :

- sont justes, transparentes et équitables pour tous les élèves;
- tiennent compte de tous les élèves y compris ceux ayant des besoins particuliers, ceux qui sont inscrits au programme d'actualisation linguistique en français ou au programme d'appui aux nouveaux arrivants, de même que les élèves des communautés des Premières nations, Métis et Inuits;
- sont planifiées en fonction des attentes du curriculum, des résultats d'apprentissage poursuivis et tiennent compte, dans la mesure du possible, des champs d'intérêt, des préférences en matière d'apprentissage, des besoins et du vécu de tous les élèves;
- amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité;
- sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié;
- sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités de démontrer l'étendue de son apprentissage;
- fournissent à chaque élève des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, signifiantes et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer;
- développent la capacité de l'élève à s'autoévaluer, à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à déterminer les prochaines étapes.

## **ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) reconnaît l'importance de l'évaluation dans le contexte de la réussite scolaire. Tel que l'indique la politique en évaluation du ministère de l'Éducation de l'Ontario,

« L'évaluation est un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent avec exactitude jusqu'à quel point l'élève répond aux attentes du curriculum dans une matière ou un cours donné. Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève. L'évaluation dans l'intention d'améliorer l'apprentissage de l'élève est connue par deux termes :

*évaluation au service de l'apprentissage et évaluation en tant qu'apprentissage.* Dans le cadre de l'évaluation au service de l'apprentissage, le personnel enseignant doit fournir une rétroaction descriptive et du coaching à l'élève afin de favoriser son apprentissage. Lorsque le personnel enseignant utilise des pratiques d'évaluation en tant qu'apprentissage, il permet à l'élève de développer sa capacité de devenir une apprenante ou un apprenant autonome qui peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels, suivre ses progrès, déterminer les prochaines étapes et réfléchir sur son apprentissage (MÉO, 2010, p.36).

C'est dans cette optique que la présente politique préconise l'alignement des pratiques d'évaluation au CSPNE avec la politique du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Plus particulièrement, le chapitre cinq de *Faire croître le succès* est à la base des pratiques en évaluation préconisées pour tous les enseignants et toutes les enseignantes du CSPNE.

**Références:**

*Faire croître le succès – évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. 2010.*